

"La der" des conseillers municipaux avant les élections



"La der" des conseillers municipaux avant les élections

La dernière séance du conseil municipal de l'actuelle mandature s'est tenue le jeudi 5 mars, sous la présidence du maire, Jean-Michel Blay. Une dernière aussi pour l'opposition composée de quatre conseillers municipaux qui n'ont pas souhaité repartir en « campagne » en constituant une seconde liste, c'est une initiative inattendue pour une ville de plus de 2 500 habitants.

En tout début de la séance, Jean Gaillard, délégué communautaire, exposa les délégations de convention de gestion de l'assainissement collectif et eaux pluviales, « un sujet sensible » estime-t-il. Ce fut le cas pour en expliquer les méandres de la compréhension de coopération et de délégation avec le Grand Auch Cœur de Gascogne, quitte à y voir une mesure léonine qui pourrait profiter au délégataire. Fort heureusement la loi NOTRe vient au secours des conseillers qui leur permet de redevenir gestionnaire de l'assainissement collectif et des eaux pluviales. Les conventions de coopération et la délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les objets cités plus haut sont adoptées, suivies d'une lettre d'observation à l'agglomération du Grand Auch.

La séance se poursuivra par les votes des comptes de gestion (lotissement du belvédère, ZAC de Fleurian, assainissement, budget principal) et administratifs 2019 et la clôture du budget annexe assainissement collectif (transfert de compétence), suivie de la création d'un budget annexe assainissement (en délégation de Grand Auch Cœur de Gascogne).

Le conseil municipal se conclura par l'attribution des marchés de travaux pour la création du lotissement Belvédère (31 lots) dont le coût est de 737 958 € HT.



Jean Gaillard, Lucie Bourgade et Janine Boubée quittent leurs fonctions de conseillers municipaux.



Gilbert Pagnon, Jean-Charles Maggiorani, Patrick Naud, Christelle Degraeve et Corinne Pech quittent leurs fonctions de conseillers municipaux.